

Préambule

La visite de quartier est un temps d'échange et de proximité, destiné à répondre aux problématiques à la fois du quotidien mais également celles qui demandent une étude plus approfondie en commission.

16 résidents étaient présents au point n°1, 11 personnes au point de rendez-vous n°2 et 5 personnes au point n°3.

Avant de débiter cette visite de quartier, Monsieur le Maire, informe les participants de l'avancée des grands projets.

La liaison douce, devant relier le centre bourg au quartier vient de voir son volet foncier achevé par l'accord des derniers propriétaires pour céder leur parcelle. La phase réalisation devrait débiter courant 2020 et clôt un dossier entamé il y a plus de 10 ans.

Le Plan Local de l'Urbanisme est actuellement en enquête publique. Monsieur le Maire rappelle que toute personne peut venir consulter le dossier en mairie ou rencontrer le commissaire enquêteur durant ses permanences pour formuler des observations. Il devrait être adopté en janvier 2020 par le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Le Règlement Local de Publicité est en cours sur l'agglomération. Il définit les règles d'implantation sur nos territoires. Ce dernier devrait arriver en enquête publique d'ici la fin de l'année.

Les travaux de l'avenue Nationale débiteront prochainement. Trois lots : voirie, éclairage et espaces verts sont définis. Les entreprises titulaires des marchés sont en préparation de chantier : Période d'organisation et de planification des tâches de chacun.

A. Voirie, vitesse et déplacement

Sur le chemin de la Catinière, un trou de voirie est à reboucher.

Route des Loges, un comptage de véhicule avait été demandé afin de connaître à la fois le flux et les vitesses de passage.

M. le Maire demande à ce que l'on communique rapidement sur les résultats de Le Mans Métropole.

Au niveau du Chemin de la Bordelière, un panneau « voie sans issue » avec la numérotation en sous panneau est demandé.

Sur la D140 ou route de Mulsanne, les riverains présents demandent la mise en place d'un comptage et, face au refus du département de créer des chicanes, regarder la possibilité de créer un lieu-dit.

Monsieur le Maire demande à ce que soit fait un courrier au département pour la mise en place d'un comptage. Sur les aménagements du secteur, M. le Maire suggère plutôt de travailler sur le déclassement de la voie avec intégration de cette dernière à Le Mans Métropole afin de pouvoir agir sur cet axe.

Les riverains présents relèvent que le fauchage est fait deux fois par an par les services du département. M. le Maire précise qu'il n'y a pas de visibilité de la commune sur les dates d'intervention du département. De plus le département pratique la gestion différenciée durant l'année.

B. Ramassage des déchets

Les résidents présents lors de la visite de quartier précise que des dépôts sauvages sont en nettes augmentation. Ce problème de citoyenneté est une vraie difficulté, notamment lorsque l'on se trouve à la frontière entre deux modes de collecte.

M. le Maire précise qu'avec les évènements de cet été, notamment le décès du maire de Signes, dans l'exercice de ses fonctions, le pouvoir de police spéciale du Maire devrait prochainement se durcir et rendre plus facile les poursuites.

Au niveau du chemin de la Bordelière, les résidents présents précisent que les bennes sont sous dimensionnées. La configuration de leur voie d'accès ne permet pas le ramassage en porte à porte. Est-il possible de mettre à disposition un autre bac même si le dépôt par des non-résidents est fréquent.

M. le Maire précise que la mise à disposition de bac individuel est aussi possible avec apport de chacun riverain de son bac en bout de chemin les jours de ramassage.

C. Médicale

Parmi les résidents présents lors de la visite de quartier, un des résidents, nouvel arrivant sur la commune, indique ne pas avoir de médecin généraliste sur la commune. Ces derniers précisant qu'ils ne sont plus en mesure d'élargir leurs patientèles.

L'action de la ville est interrogée.

La démographie médicale en déclin touche tout le département de la Sarthe. M. le Maire précise que la ville a engagé avec les professionnels de santé du territoire une action sur la démographie médicale afin de maintenir à moyen et long terme une offre de santé de proximité qui réponde aux besoins de la population. Depuis 2017, la ville, des représentants de la CPAM, les professionnels du territoire et le département de la Sarthe ont acté la réalisation d'un projet territorial de santé. M. le Maire a, par ailleurs, alerté M. Le Foll sur l'accès aux soins. C'est dans ce cadre, qu'est organisé les assises de la santé sur l'agglomération mancelle.

D. Autres

Le prochain kiosque des élus aura lieu le 5 octobre 2019, place François MITTERRAND